

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance emprunteur immobilier : la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne innove en proposant à ses clients dont les enfants sont touchés par la maladie ou en situation de handicap une garantie « Aide à la famille »

Metz, le 2 octobre 2024

Les clients de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pourront bénéficier de la garantie « Aide à la famille » désormais incluse dans les nouveaux contrats d'assurance emprunteur immobilier de BPCE Assurances coassurés avec CNP Assurances. Cette garantie vise à soutenir financièrement les parents dont les enfants sont touchés par la maladie ou sont en situation de handicap. Elle permet de prendre en charge jusqu'à 50 % de la mensualité du prêt immobilier sur une période pouvant atteindre 28 mois. Cette couverture supplémentaire sera proposée sans surcoût.

Chaque année en France, des milliers d'enfants et leurs familles sont affectés par la maladie, le handicap ou un accident grave. La nouvelle garantie « Aide à la famille » est destinée aux parents contraints de cesser leur activité professionnelle pour assister leur enfant et bénéficiant de l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP) versée par la Caisse d'allocations familiales. Elle prendra en charge, pendant une période de 14 mois renouvelable une fois, 50 % du montant de la mensualité du prêt dans la limite de 4 000 euros à hauteur de la quotité souscrite (pourcentage du capital de l'emprunt couvert).

BPCE Assurances, l'assureur des Banques Populaires, est l'un des tout premiers acteurs majeurs du secteur en France à proposer un contrat d'assurance emprunteur ayant une couverture aussi large et complète.

La garantie « Aide à la famille » s'intègre totalement dans la stratégie des Banques Populaires en matière de protection de la famille.

Pour Pascal COTTON, directeur commercial de la BPALC : « Après avoir supprimé les surprimes et exclusions pour les personnes ayant surmonté un cancer du sein, nous sommes très heureux d'intégrer la nouvelle garantie « Aide à la famille » dans nos contrats d'assurance emprunteur. Ces deux évolutions disponibles dans le réseau de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté grâce au partenariat entre BPCE Assurances et CNP Assurances, illustrent parfaitement notre capacité à proposer des solutions innovantes en réponse aux attentes de nos clients dont les enfants sont touchés par le handicap ou la maladie. »

À propos de BPCE Assurances

Filiale à 100 % de BPCE, BPCE Assurances s'appuie sur deux métiers :

- l'assurance de personnes : assurance vie, épargne, transmission de patrimoine, retraite, assurance décès, assurance dépendance et assurance des emprunteurs,
- l'assurance non-vie : assurance automobile, assurance habitation, complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, assurances mobiles, protection juridique, assurance parabancaire, télésurveillance, assurance des professionnels.

Les compagnies de BPCE Assurances conçoivent et gèrent une offre complète de solutions d'assurances pour les clients particuliers, patrimoniaux, professionnels et professions libérales, des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.



Contact presse Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Isabelle GALAND

Responsable des Relations Presse et Relations Publiques

Tél. 03 87 37 94 59 - isabelle.galand@bpalc.fr

bpalc.fr

